Le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) envoya des cavaliers en direction du Najd. Ils revinrent avec un homme des Bani Ḥanîfah du nom de Thumâmah ibn Uthâl, le chef des gens d’Al-Yamâmah. Ils le ligotèrent à un des piliers de la mosquée.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) envoya des cavaliers en direction du Najd. Ils revinrent avec un homme des Bani Ḥanîfah du nom de Thumâmah ibn Uthâl, le chef des gens d’Al-Yamâmah. Ils le ligotèrent à l'un des piliers de la mosquée. Le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) alla le voir et demanda : « Que penses-tu, ô Thumâmah ? » Le prisonnier répondit : « Du bien, ô Muḥammad ! Si tu me tues, tu tueras un homme qui a du sang sur les mains. Si tu me fais grâce, alors tu le feras à un homme reconnaissant. Et, si tu veux des richesses, alors demande et tu en recevras selon ton désir ! » Le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) le laissa jusqu’au lendemain, puis il lui demanda : « Que penses-tu, ô Thumâmah ? » Celui-ci répondit : « Ce que je t’ai déjà dit. Si tu me fais grâce, tu le feras à un homme reconnaissant. Si tu me tues, tu tueras un homme qui a du sang sur les mains. Et, si tu veux des richesses, alors demande et tu en recevras selon ton désir ! » Le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) le laissa jusqu’au lendemain, puis lui demanda de nouveau : « Que penses-tu, ô Thumâmah ? » Celui-ci répondit encore : « Ce que je t’ai déjà dit. Si tu me fais grâce, tu le feras à un homme reconnaissant. Si tu me tues, tu tueras un homme qui a du sang sur les mains. Et, si tu veux des richesses, alors demande et tu en recevras selon ton désir ! » Le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) ordonna : « Libérez Thumâmah ! » Celui-ci se dirigea alors vers une palmeraie proche de la mosquée, se lava, pénétra dans la mosquée et déclara : « J’atteste qu’il n’est aucune divinité digne d’adoration en dehors d’Allah et j’atteste que Muḥammad est Son serviteur et Son Messager ! Ô Muḥammad ! Par Allah ! Il n’y avait pas sur Terre de visage plus détestable à mes yeux que le tien. Or, ton visage est devenu celui qui m’est le plus cher d’entre tous. Par Allah ! Il n’y avait pas de religion plus détestable à mes yeux que la tienne. Or, ta religion est devenue celle qui m’est la plus chère d’entre toutes. Par Allah ! Il n’y avait pas de pays plus détestable à mes yeux que le tien. Or, ton pays est devenu celui qui m’est le plus cher d’entre tous. Ta cavalerie m’a fait prisonnier au moment où je voulais faire la ‘Umra. Qu’en penses-tu ? » Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) lui annonça la bonne nouvelle et lui ordonna d’accomplir la ‘Umra. Lorsqu’il parvint à La Mecque, quelqu’un lui demanda : « As-tu changé de religion ? » Il

répondit : « Non ! Mais, je me suis soumis [à Allah] avec le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut). Par Allah ! Vous ne recevrez pas le moindre grain de blé d'Al-Yamâmah sans l'autorisation du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) ! »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) envoya des cavaliers en mission vers le Najd, sous le commandement de Muḥammad ibn Salamah, durant le dixième jour du mois de Muḥarram de l'année six de l'Hégire afin qu'ils combattent les habitants des quartiers de Banu Bakr dont faisait partie la tribu des Banî Ḥanîfah. Ils firent prisonnier un homme du nom de Thumâmah ibn Uthâl et revinrent avec lui à Médine, puis ils le ligotèrent à l'un des piliers de la mosquée. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) alla le voir et lui demanda : « Que penses-tu, ô Thumâmah ? », c'est-à-dire : Que crois-tu que je vais faire de ta personne ? Le prisonnier répondit : « Du bien. » Je ne pense et n'espère de ta personne que du bien, et cela quoique tu fasses de moi. La parole de Thumâmah : « Si tu me tues, tu tueras un homme dont le sang sera vengé. » En effet, je suis le chef de mon peuple, donc celui-ci vengera ma mort. Quant à sa parole : « Si tu me tues, tu tueras un homme qui a du sang sur les mains. » a été interprétée aussi par : Si tu me tues, cela est juste de ta part car tu m'auras traité uniquement de la manière que je mérite, car le prix de mon sang est recherché. En effet, si tu me tues, cela ne sera que par sentence à mon encontre et non une oppression de ta part. Par contre : « Si tu me fais grâce, tu le feras à un homme reconnaissant. » En effet, le pardon est l'un des caractères des gens généreux. En outre, ton bel acte envers ma personne ne sera jamais oublié, car tu auras certes fait grâce à une personne généreuse qui se souvient du bien qu'on lui fait. Et la parole de Thumâmah : « Et, si tu veux des richesses » en échange de ma libération, « alors demande et tu en recevras selon ton désir ! » Après cet échange, le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) le laissa jusqu'au lendemain, puis lui redemanda : « Que penses-tu, ô Thumâmah ? » Celui-ci répondit : « Ce que je t'ai déjà dit. » En effet, le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) le laissa ligoté à l'un des piliers de la mosquée jusqu'au lendemain, puis il l'interrogea de nouveau comme la veille, et Thumâmah lui donna la même réponse. Le troisième jour, le Prophète (sur lui la paix et le salut) lui posa la même question et Thumâmah lui répondit encore la même chose. Alors, le Prophète (sur lui la paix et le salut) ordonna : « Libérez Thumâmah ! » C'est-à-dire : détachez-le du pilier de la mosquée. Thumâmah se dirigea aussitôt vers une palmeraie proche de la mosquée où il trouva de l'eau pour se laver, ensuite, il penetra dans la mosquée en déclarant : « J'atteste qu'il n'est de divinité, digne d'adoration, qu'Allah ! » Il proclama son entrée dans l'Islam en prononçant les deux témoignages. Cette version d'Al-Bukhârî et Muslim mentionne que Thumâmah prit seul l'initiative de se laver et qu'il n'a pas agi par ordre du Prophète (sur lui la paix et le salut). Ensuite, Thumâmah (qu'Allah l'agrée) décrivit ses sentiments au Prophète (sur lui la paix et le salut) envers sa religion monothéiste et son pays qui n'est autre que Médine la bien-aimée. Il a même précisé : « Il n'y avait pas sur Terre de visage plus détestable à mes yeux que le tien. Or, aujourd'hui ton visage est devenu celui qui m'est le plus cher d'entre tous après ma conversion à l'Islam. » Sa haine et son mépris se transformèrent en un amour très fort et inégalable. « Par Allah ! Il n'y avait pas de religion plus détestable à mes yeux que la tienne. Or, ta religion est devenue celle qui m'est la plus chère d'entre toutes. » Voilà comment agit la douceur de la foi lorsqu'elle pénètre les cœurs. « Par Allah ! Il n'y avait pas de pays plus détestable à mes yeux que le tien. Or, ton pays est devenu celui qui m'est le plus cher d'entre tous. » En effet, mon amour pour toi m'a poussé a

aimer encore plus ton pays. Puis, il a dit : « Ta cavalerie m'a fait prisonnier au moment où je voulais faire la 'Umrah. Qu'en penses-tu ? » C'est-à-dire : Me permets-tu d'accomplir la 'Umrah ? » Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) lui annonça la bonne nouvelle en disant : « tes péchés étaient pardonnés et le bien de cette vie d'ici-bas et de l'au-delà t'attendait. » Puis, il lui ordonna d'accomplir la 'Umrah. Lorsqu'il parvint à La Mecque, quelqu'un lui demanda : « As-tu changé de religion ? » Il répondit : « Non ! Par Allah ! Mais, je me suis soumis [à Allah] avec Muḥammad, le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut). » En fait, j'ai abandonné la fausse religion pour la religion de vérité. Puis, il déclara : « Par Allah ! Vous ne recevrez pas le moindre grain de blé d'Al-Yamâmah sans l'autorisation du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut). » C'est-à-dire : jusqu'à ce que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) donne l'autorisation de vous envoyer du blé. Finalement, Thumâmah (qu'Allah l'agrée) s'en alla et retourna chez lui à Al-Yamâmah, une région agricole proche de La Mecque. Il interdit l'envoi de blé pour Quraysh qui souffrit de cet embargo, ils envoyèrent alors une lettre au Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) en invoquant leurs liens de parenté avec lui afin qu'il demande à Thumâmah (qu'Allah l'agrée) de les approvisionner en blé. Ce qu'il fit (sur lui la paix et le salut).

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/10888

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee